

Affaire : PORT SUR SAONE POLE APICOLE

Maître d'ouvrage :  
**EPLEFPA DE VESOUL ,**  
16 RUE EDOUARD BELIN  
CS 60363, 70014, VESOUL,  
Tél : 0384968500

---

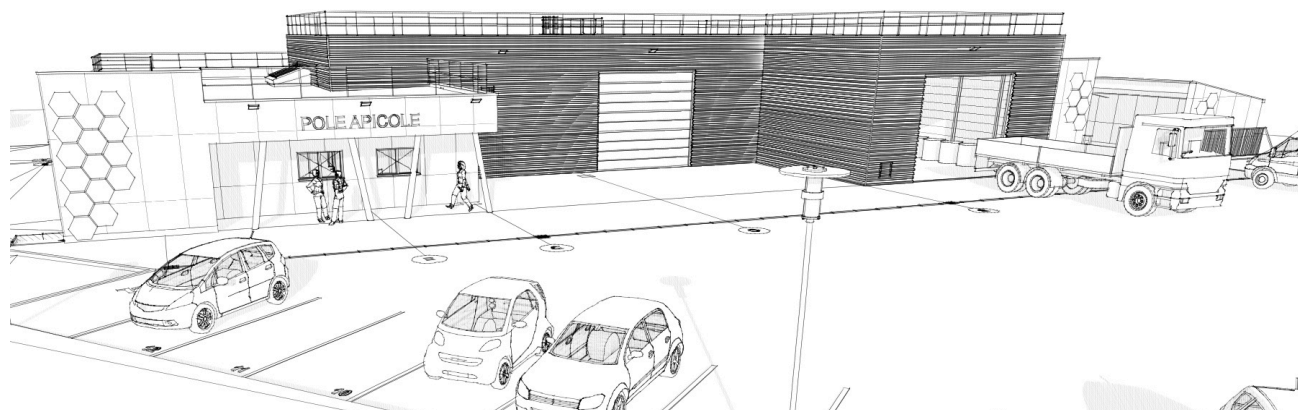
## **Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P)**

Lot n° : **06- CLOISON DOUBLAGE PEINTURE**

---

Adresse du Chantier  
17 rue de bougnon  
Zone de La Mognotte  
70170 - PORT SUR SAONE

---



# Sommaire

<b>06.1</b>	<b>GENERALITES.....</b>	<b>3</b>
<b>06.2</b>	<b>BATIMENT .....</b>	<b>10</b>
<b>06.2.1</b>	<b>DOUBLAGE.....</b>	<b>10</b>
<b>06.2.2</b>	<b>ENDUIT.....</b>	<b>11</b>
<b>06.2.3</b>	<b>CLOISONS .....</b>	<b>12</b>
<b>06.2.4</b>	<b>PLAFOND.....</b>	<b>12</b>
<b>06.2.5</b>	<b>DIVERS.....</b>	<b>13</b>
<b>06.2.6</b>	<b>PEINTURE .....</b>	<b>13</b>

## 06.1 GENERALITES

### RAPPEL DES NORMES DE PLATRERIE - PEINTURE :

L'ensemble des travaux devra être réalisé suivant les normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux

Les travaux de plâtrerie, isolations, sont définis et régis par :

Les D.T.U.

- n° 25-1 Travaux d'enduits intérieurs en plâtre
- n° 25-221 Plafonds par enduits armés en plâtre
- n° 25-222 Plafond fixe, plaque plâtre lisse, à enduire
- n° 25-231 Plafond suspendu en terre cuite
- n° 25-232 Plafond suspendu en plaque de plâtre
- n° 25-31 Ouvrages verticaux ne nécessitant pas d'enduit plâtre
- n° 25-41 Plaque de parement plâtre à face cartonnée
- n° 25-42 Ouvrage de doublage et habillage en complexe sandwich plaques de parement plâtre
- n° 25-51 Plafond en staf.

Les normes françaises :

- NF. P 72 301 Carreaux en plâtre d'origine naturelle à parement lisse
- NF. P 72 302 Plaques de parement plâtre , définitions caractéristiques
- NF. P 72 322 Mortier adhésif à base de plâtre...
- NF. P 13 301/403/404 Brique en terre cuite
- NF. P 73 301 Eléments en staf. Avis techniques du CSTB pour les éléments de cloison et doublage en panneau préfa. de grandes dimensions. Réglementation Isolation thermique: L'isolation thermique devra répondre aux règles suivantes:

Thermique: Exemple de solution pour faciliter l'application du règlement relatif aux équipements et aux caractéristiques thermique dans les bâtiments autre que l'habitation: isolation thermique (octobre 1988) Guide technique de l'isolation thermique par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie (juin 2000) (cahier du CSTB 3231)  
réglementation thermique 2012, RE 2020

DTU

n° 25-42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes sandwich en plaque de parement plâtre isolant.....

Normes

- NF. B : 20-001 : Produits isolants à base de fibre minérale - vocabulaire
- NF. B : 20-109 : Produits isolants à base de fibre minérale - classification
- NF. P : 75-101 : Isolation thermique destinée au bâtiment - définition
- Avis techniques, recommandations des fabricant et classements.....

Enduit plâtre: Les travaux d'enduit plâtre seront exécutés suivant les D.T.U et normes en vigueur. Ils seront exécutés avec un plâtre ni chaud, ni éventé avec une eau de gâchage conforme à la norme. Les supports seront secs, propres, exempts de suies, toutes les balèvres supérieures au 1/3 de l'épaisseur de l'enduit seront enlevées.

Les parties métalliques en contact avec le plâtre, seront protégées par un traitement conforme aux normes NF. A 91 101 & 121 ou par une peinture compatible. L'exécution d'enduit en plâtre est interdite par temps de gel ou sur des supports gelés. L'épaisseur de l'enduit est comprise entre 10 à 20 mm.

Cloisons doublages en plaques de plâtre:

Le D.T.U n° 25-41 définit les cloisons par plaque de plâtre, sur ossature bois ou métallique.

Le D.T.U n° 25-42 définit les habillages et doublages.

La mise en oeuvre des cloisons et doublage en panneaux préfabriqués de grandes dimensions se fera suivant les avis techniques correspondants. La liaison avec le gros oeuvre sera très soignée. Les joints seront traités avec une bande enduite, ou un enduit spécial, armés pour les angles saillants. Lors de la mise en oeuvre, il sera incorporé aux cloisons, tous les renforts nécessaires pour la pose des appareils (sanitaires ou d'équipement).

L'implantation des cloisons se fera par le présent lot à partir des plans du maître d'oeuvre, mais ne sont pas compris : la pose des huisseries ou bâtis de portes avec les pattes à scellements correspondantes.

NB : Dans ses prix, l'entreprise devra prévoir : Toutes les bandes armées en protection des angles saillants, ainsi que les semelles PVC sous les doublages et cloisons situées dans les locaux humides. De plus dans les locaux à fort taux d'humidité les plaques utilisées seront du type à Haute Résistance à l'humidité.

## 2 - CONTENU DU MARCHE

### 2.1 - FONT PARTIE DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT

- L'implantation et le traçage du développé des cloisons fixes (ou leur vérification s'ils ont déjà été effectués).
- La fourniture et la pose des cloisons fixes, y compris toutes façons et fournitures diverses (plâtre, colle, semelles résilientes, U plastiques, arêtes, etc ...)
- Les piquages et nettoyages éventuellement nécessaires à la surface du gros oeuvre ou des enduits déjà exécutés au droit des raccords avec les cloisons.
- Les semelles résilientes.
- Le nettoyage de toutes projections sur les parois, plafonds, sols, etc ..., et l'enlèvement de tous déchets et gravats résultant des travaux du présent lot.
- La mise en place, la dépose et le transport des échafaudages nécessaires.
- La protection des ouvrages des autres corps d'état si elle s'avère nécessaire au cours des travaux.
- Le tracé du niveau + 1,00 après implantation des doublage et cloison

## 3. - MATERIAUX

### 3.1. - CLOISONS ALVEOLAIRES, PANNEAUX D'ISOLATION THERMIQUE

Ces produits devront obligatoirement faire l'objet d'un avis technique favorable.

### 3.2 - CARREAUX DE PLATRE

Les carreaux utilisés doivent répondre aux spécifications de la norme N.F. P 72 301.

### 3.3 - PLAQUES DE PLATRE/CIMENT

Les plaques utilisées doivent répondre aux spécifications de la norme N.F. P 72.302.

### 3.4 - MATERIAUX DES JOINTS ET RACCORDS

Le matériau de liaison entre carreaux de plâtre doit être une colle bénéficiant d'un Avis Technique favorable.

Le matériau de liaison avec le gros oeuvre et les huisseries peut être :

- soit la colle précédente ou un mélange de cette colle avec du plâtre P.F.C. si celle-ci est apte à un tel mélange.

- soit une colle spéciale pour bourrage bénéficiant d'un Avis Technique favorable, utilisée pure et sans addition de plâtre. Les plâtres utilisés doivent répondre aux spécifications des normes françaises suivantes :

- B 12 301 : plâtre de construction P.F.C. et P.G.C.
- B 12 303 : plâtre fin de construction pour enduits T.H.D.

#### 4 - EXECUTION DES TRAVAUX DE PLATRERIE

##### 4.1 - VERIFICATIONS PREALABLES

Avant tout début des travaux, l'entrepreneur devra s'assurer que :

- les huisseries et fenêtres sont implantées et scellées, compatibles avec les cloisons à exécuter, munies des entretoises provisoires nécessaires.
- Les pattes à scellement sont à sa disposition. Il devra alors faire part au Maître d'oeuvre des observations qu'il aurait éventuellement à formuler que les jupes de membrane sont en relation avec le futur revêtement

##### 4.2 - TRAVAUX PREPARATOIRES

Avant le montage des cloisons, l'entrepreneur devra :

- Vérifier l'implantation des huisseries et terminer celle des cloisons.
- Exécuter les piquages et bouchardages au droit des raccords avec le gros oeuvre. ' ,

##### 4.3.- STOCKAGE

Les matériaux (carreaux, panneaux, plâtre, etc ...) seront stockés à l'abri des intempéries et des chocs ou salissures pouvant survenir du fait de l'activité du chantier.

##### 4.4 - COLLAGE DES CLOISONS DE DOUBLAGES

Le collage des panneaux de doublages se fera par bandes de colles entrecroisées ou par plots, selon les prescriptions de l'avis technique les concernant.

Le rattrapage des inégalités du support au moyen de colle ne devra pas excéder 1 cm.

Aucun changement brutal entre panneaux ne sera admis.

##### 4.5 - LIAISONS AVEC LES MENUISERIES

Les liaisons avec les huisseries, bâtis ou dormants seront renforcées par des pattes à scellements placées au voisinage des paumelles.

##### 4.6 - ANGLES SAILLANTS

Les angles saillants seront protégés par les dispositifs suivants :- Profil en métal galvanisé ou en plastique, encastré et scellé dans la cloison.- Bande de renfort (papier kraft et bande d'acier galvanisé).

#### 4.7. - SEMELLES

Les cloisons de distribution seront montées sur semelles résilientes :- Fibres de bois imprégné au bitume, épaisseur 10 mm. - Agglomérés de liège de 7 à 10 mm d'épaisseur.

#### 4.8. - PROTECTION DES BAS DE CLOISONS CONTRE L'HUMIDITE

Dans les pièces humides, la pose des cloisons se fera dans un profilé U plastique dépassant le sol fini de 2 cm, fixé par clouage au gros oeuvre. La semelle résiliente sera posée dans ce U.

#### 4.9 - JOINTS SUR CARREAUX DE PLATRE

Les joints seront ratissés et lissés pour permettre la mise en peinture sans autres sujétions que les préparations habituelles nécessaires sur supports en plâtre.

### 5 - TOLERANCES

#### 5.1. - SUR PLAQUES DE PLATRE

- 1 mm sous la règle de 0.20 m.
- 5 mm sous la règle de 2 m.
- Aucun changement brutal entre plaquage ne sera admis.

#### 5.2. - SUR ENDUIT PLATRE

- 1 mm sous la règle de 0.20 m.
- 10 mm sous la règle de 2 m.
- 1° pour les angles.
- Epaisseur de l'enduit : 10 mm à 2 mm près.

### RAPPEL DES NORMES DE PEINTURE

L'ensemble des travaux devra être réalisé suivant les normes en vigueur

Les travaux de peinture et tenture sont définis par:

Les DTU:

- n° 59-1 : Travaux de peinture
- n° 59-2 : Travaux de revêtement plastique épais
- n° 59-4 : Peinture de sol
- n° 59-4 : Mise en oeuvre des papiers peints
- n° 42-1 : Réfection de façade
- n° 39 : Travaux de vitrerie

Les normes :

- NF. P 84-401 Peinture et vernis de façade
- NF. T 30-608 Peinture et enduit en travaux intérieurs
- NF. T 30-806 Peinture et vernis schéma de contrat d'entretien
- NF. T 30-700 Peinture Revêtement plastique épais spécifications
- NF. T 30-005 Peinture et vernis Classification
- NF. T 36 005 Peinture et vernis Classification des peintures et vernis et produits connexes
- NF. D 63 Revêtements muraux.....

#### Peinture :

Les travaux de peinture sont exécutés après préparation des supports. Le choix des matériaux se fera en fonction du résultat escompté et suivant les destinations et les finitions demandées (C, B ou A) ainsi que le degré de brillance, tels que définis dans le DTU 59-1. La préparation sera aussi fonction des différents subjectiles. L'entreprise se référera aux divers tableaux du DTU 59.1.

La mise en oeuvre se fera suivant les normes et prescriptions en vigueur.

#### Support:

Les supports bétons, plâtres, etc.... seront secs, exempts de balèvres et plans. Ils seront conformes aux tolérances de planéité correspondantes.

Les supports métalliques seront livrés avec une peinture anti-rouille.

Les menuiseries extérieures recevront un traitement fongicide et insecticide.

#### Travaux préparatoires:

Tous les travaux de peinture sont précédés par des préparations de :

- brossage pour dépoussiérage, dégrassage, etc...
- enduisage : suivant la nature du support et le résultat escompté.
- impression : sur bois, fer, béton, etc... exécution sur supports propres et secs.

#### Support des revêtements muraux collés:

Les supports seront livrés avec parements soignés, balèvres enlevées arêtes et cueillies rectifiées. Tolérances admises des supports :

- flèche inférieure à 5 mm sous règle de 2.00 m
- ..... à 1 mm ..... de 0.20 m
- désaffleur entre panneau, inférieur à 2 mm.

Nettoyage : L'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage usuel des locaux en cours de chantier et en fin de travaux, un nettoyage profond (sols, murs, appareils, vitrage) pour permettre la mise en service de l'ensemble des locaux à la réception des travaux.

Protection nettoyage : Avant tous ses travaux, l'entrepreneur devra la protection des ouvrages contre les projections de plâtre. Après les travaux, un nettoyage complet sera exécuté pour débarrasser tous les supports et principalement les sols des traces de plâtre et peinture

#### DOCUMENTS A REMETTRE AVANT LA RECEPTION DES TRAVAUX

L'entrepreneur aura à fournir :

- les plans de recolement de ses ouvrages, établis au 1/200 et 1/100<sup>ième</sup>.
- tous les pv des matériaux mis en oeuvre,
- les notices d'utilisation et d'entretien
- les DOE (dossiers des ouvrages exécutés)
- les DIU (dossier pour intervention ultérieure)

L'ensemble de ces documents est à fournir en 3 exemplaires papier et un exemplaire sur clé usb

Quinze jours avant le passage de la Commission de Sécurité, il devra fournir les D.O.E. et plans de recolement au maître d'oeuvre.

#### LOCALISATION

A part, les localisations particulières, tous les éléments ci-après, concernent les travaux nécessaires à la réalisation parfaite de cet ensemble, suivant les normes et D.T.U. en vigueur, les plans du maître d'oeuvre et des bureaux d'études.

NB : Dans le terme "réalisation parfaite", il faut entendre, tous les menus ouvrages indispensables à une finition selon les règles de l'Art, même si ceux-ci ne sont pas textuellement et intégralement décrits dans le CCTP.

## INTERPRETATION DES DOCUMENTS

Les documents écrits et graphiques établis par la maîtrise d'oeuvre, ont pour but de renseigner l'entrepreneur sur la nature et la localisation des ouvrages à exécuter.

Il est bien entendu que les prescriptions de ce C.C.T.P. sont des prescriptions minimales, au-dessous desquelles aucune dérogation ne sera admise, sauf stipulation explicite avec référence du texte auquel il est dérogé.

Le C.C.T.P. peut dans certains cas faire référence à des produits précis, dans le seul but de fixer une base quant aux prestations exigées en termes de caractéristiques techniques et de qualité de fabrication.

Pour l'empreinte carbone, l'entreprise devra fournir les fiches FDES des matériaux mis en place.

Les entreprises gardent toute liberté pour répondre avec le matériel de leur choix, sans autre restriction que la conformité aux spécifications techniques et qualitatives décrites .

## LIMITE DU C.C.T.P - OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

Toute erreur ou omission éventuelle contenue dans le descriptif contractuel devra être signalée par écrit à l'agence Rochet-Blanc avant passation de commande. Toute indication dans le descriptif contractuel n'apparaissant pas sur les plans, ou vice-versa, doit être considérée comme mentionnée sur les deux.

Les quantités données au cadre du DPGF sont fournies pour la comparaison des offres. L'entreprise est tenue de répondre à ces quantités et à l'obligation de les vérifier avant la remise de son offre de prix avec établissement d'une variante si nécessaire. L'entrepreneur est tenu de remplir le devis descriptif fourni dans le dossier . Tout devis établi à l'en-tête de l'entreprise sera considéré comme nul et non recevable.

Les quantités servant à la décomposition du prix global et forfaitaire ne sont pas contractuelles. En conséquence, l'entrepreneur est tenu de procéder au contrôle des quantités et prestations qui pourraient engendrer sa responsabilité.

Les descriptions figurant au présent dossier n'ont pas de caractère limitatif, et le soumissionnaire est réputé avoir intégré dans son prix forfaitaire, l'ensemble des travaux indispensables à l'exécution et l'achèvement de sa prestation, dans le respect des règles de l'Art.

En conséquence, et d'une façon générale, l'entrepreneur doit tous les travaux, fournitures et prestations même non désignés, nécessaires à une exécution normale et parfaite au sens habituel du terme et des règles de l'Art, celui-ci étant réputé avoir une connaissance de l'ensemble du dossier et avoir compris dans ses prix les incidences des autres lots sur ses propres travaux.

En cas de modification de l'un des textes cités ou de la publication de nouveaux textes en cours de travaux et jusqu'à la réception, l'entrepreneur fait connaître dans les plus brefs délais au Maître d'ouvrage et au Maître d'oeuvre les incidences éventuelles résultant de l'application de la nouvelle réglementation. Faute de les avoir signalées en temps utile, les modifications nécessaires demandées à la réception pour mise en conformité avec la nouvelle réglementation sont à la charge de l'entrepreneur concerné y compris toutes conséquences relatives.



### **06.1.1 EFFICACITE ENERGETIQUE**

Cette construction a pour objectif d'atteindre le label bâtiment vertueux par un soin particulier dans le choix des matériaux et leur mise en oeuvre.

Il est demandé à chaque entreprise de veiller à assurer une bonne étanchéité à l'air du bâtiment

Les passages de fluides en voiles donnant sur l'extérieur seront contrôlés

Les étanchéités entre matériaux seront contrôlées

Un essai par BET spécialisé sera réalisé afin de contrôler la bonne étanchéité du bâtiment en dépression et en surpression.

En cas de non bouchement d'une pénétration réalisée par un autre lot, l'entreprise doit en informer immédiatement le maître d'oeuvre et l'entreprise avant la fermeture du trou

Une attention particulière sera apportée sur toutes les pénétrations dans le bâtiment

Toute pénétration devra être rebouchée avant le test d'infiltrométrie. Dans le cas, où le titulaire du présent lot n'aurait pas rebouché ces pénétrations avant ce test, il aura à sa charge un nouveau test de contrôle après bouchement.

Les travaux mal réalisés ou présentant des défauts d'étanchéité devront être repris dans les temps et sans majoration aucune par la ou les entreprises concernées

L'entreprise ne saurait fermer des ouvrages mal réalisés en étanchéité à l'air

Pour information, le démontage et le remontage des travaux mal réalisés seront à la charge exclusive de l'entreprise si tel était le cas

### **06.1.2 ETANCHEITE A L'AIR**

Les produits utilisés pour réaliser une parfaite étanchéité à l'air seront de marque PRO CLIMA ou techniquement équivalent :

- Colle des raccords étanche à l'air de toutes sortes de freine vapeurs de type ORCON F
- Ruban adhésif universel pour l'extérieur et l'intérieur de type TESCON N°01
- Ruban adhésif d'angle extrêmement élastique pour l'intérieur et l'extérieur de type TESCON PROFIL
- Ruban adhésif double face pour collage caché des lés de sous toitures, tendus entre chevrons et sur voliges de type DUPLEX
- bande de raccord pour le passage étanche à l'air entre le freine vapeur et le crépi de type CONTEGA PV, CONTEGA FC
- feuille d'étanchéité pour le bardage de mur de type SOLITEX WA
- manchette de conduit pour l'étanchement rapide de passage de câbles de type Roflex
- Freine vapeur étanche à l'air à la diffusion variable selon le taux d'humidité de type INTELLO PLUS Pro clima DA
- Scotch de l'ensemble du pare pluie en façade extérieure afin de bloquer les flux d'air
- Collage de panneaux joints de panneaux avec rubans adhésifs RAPID CELL OU RAPID

#### **Spécification**

L'entrepreneur devra impérativement faire une vérification de toutes les pénétrations, alimentation et évacuation avant le test d'étanchéité à l'air

### **06.1.3 HYPOTHESE CLIMATIQUE**

La zone climatique dans lequel se trouve cette construction est : H1b

### **06.1.4 DOSSIER TECHNIQUE D'EXECUTION**

Le dossier technique complet des produits mis en oeuvre devra être fourni pour avis (plan coupe ...) au maître d'oeuvre et bureau de contrôle avant tout commencement des travaux.

Durant le mois de préparation, il fera à tous les lots impactés les demandes de réservation

### **06.1.5 NB :**

Pour mémoire, les dispositions du guide du ministère "dimensionnement des éléments non structuraux du cadre bâti" sont applicables.

#### **06.1.6 NB : RISQUE DE POLLUTION INTERIEURE**

Les produits mis en oeuvre à l'intérieur du bâtiment devront minimiser les risques de pollution intérieure

Les matériaux et produits utilisés pour les revêtements intérieurs et leur pose devront respecter les exigences de la note A+ de l'étiquette "émission dans l'air intérieur" et être conformes à la norme ISO 16000

Les enduits de ragréage et colles pour revêtements muraux devront être labellisés EMICODE Classe EC1 minimum (liste disponible sur [www.emicode.com](http://www.emicode.com))

Veillez en tenir compte dans votre chiffrage

#### **06.1.7 ETUDE ACOUSTIQUE**

L'entreprise est tenue de répondre aux normes acoustiques demandées dans le rapport du bureau d'étude **Venathec en date du 06/12/2021** sur les plafonds et faux plafonds et de prendre connaissance de l'étude acoustique du projet

### **06.2 BATIMENT**

#### **06.2.1 DOUBLAGE**

NB : Dans ses prix, l'entreprise devra prévoir:

Toutes les bandes armées en protection des angles saillants, ainsi que les semelles PVC sous les doublages et cloisons situées dans les locaux humides.

De plus dans les locaux à fort taux d'humidité les plaques utilisées seront du type à Haute Résistance à l'humidité.

##### **06.2.1.1 DOUBLAGE PLACOCEM EN 160 + 13 ISOLATION LAINE DE VERRE**

Exécution d'un doublage

Comprenant :

- ossature de 48
- rails de départ sur cornière spéciale milieu humide et ossature métallique
- une isolation par laine de verre rigide de 160 mm à correction acoustique de type Acoustiplus 032 ayant un Rd m<sup>2</sup>.K/W : 5.00, bloqué derrière les rails
- 1 plaque de Placocem sur face avant
- renfort nécessaire selon besoin
- complément phonique par bandes et semelles acoustiques, fixation par l'intermédiaire de rondelles souples
- toute sujétion de pose du fabricant
- Mise en oeuvre selon le DTU 25.41
- Hauteur moyenne : 3,20 ml

**Préconisation : sur l'ensemble des murs périphériques pour une bonne isolation thermique et phonique**

#### **Localisation**

Entre bâtiment extension et bâtiment existant et contre le mur bardage métallique existant coté zone de rangement existant sur la chambre froide et chambre chaude

##### **06.2.1.2 DOUBLAGE PLACOCEM EN 80+ 48 + 13 ISOLATION LAINE DE BOIS**

Exécution d'un doublage en placo stil avec ossature

Comprenant :

- Montant de 48
- rails de 48
- renforts hauteur hanche et épaules

- **une isolation par laine de bois de marque Steico Flex 036 de 80 mm ayant un Rd m2.K/W : 2,20 ou équivalent**
- un vide de 48 pour passage des gaines électriques
- 1 plaque de Placocem BA13 sur face avant ou techniquement équivalent spécial milieu très humide
- renfort nécessaire selon besoin
- complément phonique par bandes et semelles acoustiques, fixation par l'intermédiaire de rondelles souples
- toute sujétion de pose du fabricant
- Mise en oeuvre selon le DTU 25.41

#### **Localisation**

Sur mur périphérique extension ossature bois

#### **06.2.1.3 DOUBLAGE PLACOSTIL + PLACOCEM**

Exécution d'un doublage

Comprenant :

- ossature de 48
- rails et ossature métallique et fourrure
- 1 plaque de Placocem ou équivalent
- renfort nécessaire selon besoin
- complément phonique par bandes et semelles acoustiques, fixation par l'intermédiaire de rondelles souples
- toute sujétion de pose du fabricant

Préconisation : voir détail de pose architecte

#### **06.2.1.4 IMPOSTE EN PLACO BA 13**

Travaux comprenant la mise en oeuvre d'une imposte **de type sad en 200** de largeur minimum, en placo sur ouverture entre bois et agglo et agglo et charpente métallique dans l'épaisseur du mur à substituer compris double ossature, isolant de 85 de type acoustiplus, 3 plaques de type placo BA13 de chaque coté

Compris toute sujétion

Hauteur variable : 1,50 ml

Dimension :

En 1,00 x 1,00

En 1,50 x 3,00

En 2,50 x 1,00

#### **06.2.1.5 PLACO COUPE FEU 1 H**

Fourniture et mise en oeuvre d'un placo coupe feu 1 heure de type PPF15 stil avec ossature et fourrure F530 afin d'obtenir un degré coupe feu 1 heure

Compris toute sujétion de mise en oeuvre sur ossature bois de 140 mm

#### **Localisation**

Rangement hangar existant

### **06.2.2 ENDUIT**

#### **06.2.2.1 ENDUIT PLATRE SUR MURS**

Exécution d'un enduit plâtre, dégraissage et application d'une couche d'accrochage. Finition lissée et parfaitement dressée,

Travaux compris échafaudage, protection, et nettoyage fin après travaux.

### **Localisation**

Sur l'ensemble des murs en aggro deux faces ou 1 face

## **06.2.3 CLOISONS**

### **06.2.3.1 CLOISON 72/48 PLACOCEM**

Exécution d'une cloison en 72/48

Comprenant :

- ossature Still M48
  - Isolant laine de verre de type GR 32 Nu d'Isover ou techniquement équivalent de 45 mm d'épaisseur et renfort nécessaire au plombier, Résistance thermique en m2 K/W : 1,45
  - 1 plaque de Placoem BA13 de chaque coté
  - Résistance au feu : EI 60
  - Cloison phonique avec isolation de 40 dB
  - Résistance aux chocs : 120 J
  - renfort nécessaire selon besoin
  - complément phonique par bandes et semelles acoustiques, fixation par l'intermédiaire de rondelles souples
  - toute sujétion de pose du fabricant
- Hauteur : 2,70 m

### **Localisation**

Sur extension + existant wc

### **06.2.3.2 CLOISON 98/48 PLACOCEM**

Exécution d'une cloison en 98/48

Comprenant :

- ossature Stil M48 entraxe 60 ou 40 selon hauteur à franchir
  - 2 plaques de Placocem BA13 ou techniquement équivalent de chaque coté
  - isolant laine de verre de 45 mm d'épaisseur de type Acoustiplus 032, Résistance thermique en m2 K/W : 1,45 et renfort nécessaire au plombier.
  - renfort fixation cloison pour appareils sanitaires et fixations complémentaires et triangulations pour une bonne stabilité
  - façon de joint avec enduit repassé soigné (réception à prévoir avec le lot peinture)
  - bande armée dans les angles et joint
  - finition au sol soit par joint d'étanchéité à l'air, soit par bande protectrice contre les remontées d'humidité. Dans ce dernier cas, la bande sera remontée contre la plaque et coupée à 5 cm au dessus du sol fini
  - toute sujétion de pose
- Texte de référence : DTU 25.41

Les travaux ci-avant se feront en général en deux temps. Dans un premier temps, il sera mis en place les ossatures et une face plaquée, et, après les incorporations la deuxième face

### **Localisation**

Sur salle de pause, vestiaires, bureau, sas, sur extnsion  
Sur existant : entre wc et local matériel pédagogique

## **06.2.4 PLAFOND**

### **06.2.4.1 ISOLATION DE 200 MM**

Fourniture et mise en oeuvre d'une isolation de **200 mm** de type **Acoustiplus 032 Revêtu Kraft**  
Marque Knauf ou équivalent compris ossature pour fixation de cette dernière

Rd m2 K/W : **6,30**

#### **Localisation**

Local matériel pédagogique, local ménage, chaufferie

#### **06.2.4.2 PLAFOND COUPE FEU 1 HEURE PPF15**

Fourniture et mise en oeuvre d'un plafond coupe feu 1 heure comprenant :

- ossatures primaire et secondaire
- entraxe selon prescription du fabricant
- Placoflam ou Lisaflam M0 pour atteindre un coupe feu 1 heure
- bande

compris toute sujétion de mise en oeuvre

**Préconisation : prévoir dans ce poste la fourniture et la pose de 24 m2 de laine de verre sur rangement hangar existant en 200 mm d'épaisseur de type acoustiplus 032 revetu Kraft**

#### **Localisation**

Local matériel pédagogique, local ménage, chaufferie, rangement sur hangar existant

### **06.2.5 DIVERS**

#### **06.2.5.1 TRAPPE D'ACCES CF 1H CTA EN PLAFOND**

Fourniture et mise en oeuvre d'une trappe d'accès aux matériels de chauffage et ventilation au niveau des accessoires et passage de gaines, coupe feu 1 heure en placo ppf15

En dimension : 70 x 60 mm de hauteur

Compris toute sujétion

#### **Localisation**

Selon demande du chauffagiste

#### **06.2.5.2 CAISSON D'HABILLAGE COLLECTEURS**

Travaux comprenant la mise en oeuvre de caisson d'habillage des collecteurs de planchers chauffants en placo compris ossature primaire et secondaires

En dimension : 70 x 60 mm

Compris toute sujétion

Selon plan du bet chauffagiste

### **06.2.6 PEINTURE**

L'entrepreneur devra prévoir dans ces prix, la fourniture et mise en oeuvre de peinture sur les différents supports ci-dessous à faible teneur en COV

Les peintures devront bénéficier soit de l'Ecolabel CE, soit de la norme NF-Environnement, soit d'une autre norme ou label environnemental européen (Ange Bleu, Cygne Blanc)

#### **06.2.6.1 SUR BOIS NEUF, PEINTURE SATINEE**

Exécution d'une peinture satinée sur portes neuves et caisson d'habillage etc comprenant :

- nettoyage dégraissage
- impression ou couche d'accrochage suivant le type de matériaux à peindre
- une ou deux couche(s) de peinture intermédiaire satinée (suivant la teinte demandée)
- une couche de peinture de finition satinée
- compris réchampissages, nettoyage après coup et toutes sujétions.

Finition soignée

Teinte au choix de l'Architecte.

Préconisation : Les cadres des portes et portes seront de couleur différente afin de parfaire la signalétique

**Localisation**

Sur toutes les portes intérieures et travaux en bois, tablette

**06.2.6.2 SUR PLAFOND, PEINTURE SANS COV**

Exécution d'une peinture mat sans cov comprenant :

- nettoyage dégraissage
- impression ou couche d'accrochage suivant le type de matériaux à peindre
- une ou deux couche(s) de peinture intermédiaire
- une couche de peinture mat de finition
- compris réchampissages, nettoyage après coup et toutes sujétions.

Finition soignée

Teinte au choix de l'Architecte.

**Localisation :**

Sur plafond zone local matériel pédagogique

**06.2.6.3 SUR CANALISATIONS NEUVES PEINTURE SATINEE**

Exécution d'une peinture satinée sur canalisations neuves comprenant:

- nettoyage dégraissage
- impression ou couche d'accrochage suivant le type de matériaux à peindre
- une ou deux couche(s) de peinture intermédiaire satinée (suivant la teinte demandée)
- une couche de peinture de finition satinée
- compris réchampissages, nettoyage après coup et toutes sujétions.

Finition soignée de type B suivant le DTU

Teinte au choix de l'Architecte.

Préconisation : peintures spécifiques pour pvc et support métallique

**06.2.6.4 REVETEMENTS MURAUX**

**06.2.6.4.1 SUR SUPPORT NEUF :**

- une couche d'impression.
- fourniture et pose de revêtement mural tissé en fibre de verre lisse invisible (spécial tertiaire), compris colle, marouflage et coupes d'arasements.

Préconisation : veuillez soigner le marouflage, aucune bulle ou manque ne sera toléré

**06.2.6.4.2 SUR REVETEMENT, CI-AVANT, PEINTURE SATINEE.**

- pochonnage à l'enduit, des joints non jointifs.
- application de deux couches de peinture satinée.

Compris toutes sujétions de couleurs différentes suivant l'étude coloristique et le choix du maître d'oeuvre.

**06.2.6.5 NETTOYAGE MISE EN SERVICE**

Nettoyage de fin de chantier et de mise en service, intéressant toutes les parties apparentes comprenant :

- Enlèvement de toutes traces de mortier et sciure, de laitance et d'enduit, lessivage des sols carrelés
- Lavage des sols plastiques

- Aspiration des revêtements de sol
- Nettoyage des profilés de menuiseries
- Nettoyage des vitrages sur les 2 faces compris enlèvement des étiquettes
- Nettoyage des appareils sanitaires, robinetteries et accessoires, enlèvement des protections et étiquettes
- Nettoyage de l'appareillage électrique
- Nettoyage des quincailleries
- Enlèvement des traces de peinture ou d'huile sur tous les équipements et autres ouvrages
- Enlèvement des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes
- Enlèvement des déchets, emballage et déblais de chantier aux décharges publiques
- Enlèvement de toutes les protections et étiquettes

**Pour un ensemble parfait à la livraison sur l'ensemble du bâtiment**

Préconisation : **le nettoyage se fera en plusieurs phases selon l'avancement des travaux (prévoir 2 nettoyages intermédiaires et 1 nettoyage pour la réception des travaux)**